



CHSCT du 4 juillet 2019 DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Lors du dernier CHSCT des DDI, les termes de notre déclaration liminaire étaient notamment axés sur la médecine de prévention et, à notre grand regret, ces derniers sont d'autant plus d'actualité que la DGAFP organise des groupes de travail relatifs à la modification du décret du 28 mai 1982 en matière d'HSCT. Les comptes-rendus de ces groupes de travail font le constat navrant de l'abandon de la résolution de la pénurie des médecins de prévention par ce gouvernement.

Le plus alarmant, c'est que cette démission s'accompagne de mesures édifiantes pour tous les agents comme l'abandon de l'obligation des visites médicales quinquennales et annuelles, remplacées par une visite médicale à la demande de l'agent, une visite d'informations et de prévention obligatoire tous les cinq ans et une visite à la demande du médecin de prévention pour les surveillances médicales particulières.

En clair, un agent pourra faire toute une carrière sans passer une visite médicale de service obligatoire. Il n'y aura donc qu'une visite d'informations et de prévention en fonction du poste occupé tous les cinq ans.

FORCE OUVRIERE refuse et s'oppose, en ces périodes de bouleversements de nos structures à tous les niveaux, à la gestion de la santé au travail sous le seul prisme économique et budgétaire. Nous allons avoir, toutes et tous, besoin de soutien, et le rôle des médecins de prévention prend toute son importance, avec les pertes de sens pour certains, les remises en cause des missions pour les uns et les suppressions de postes pour d'autres. Les inquiétudes et les incertitudes sont devenues depuis longtemps notre quotidien, accentuées ça et là d'initiatives malheureuses localement, comme les annonces de suppression des missions de collègues fiscalistes de l'urbanisme avant même les explications de texte de la part du SGG... et des ministères concernés. A moins que ces derniers aient déjà abandonné leurs agents à leur propre sort ?...

FO tient à rappeler ici, que les agents en DDI ont connu, connaissent et connaîtront encore et toujours vos décisions de transferts budgétaires, abandons politiques et autres décisions qui ne sont pas sans douleur sur leurs carrières ! Et le Ministère de l'Intérieur a beau nous certifier que de « compteurs », il n'est pas question chez eux, la gestion interministérielle des agents pourrait très bien se passer si les verrous budgétaires étaient mieux huilés. Les CAP aujourd'hui compétentes ne sont pas un frein et sont des garanties pour nos collègues, agents de ministères. Tous ces éléments anxiogènes supplémentaires avec le projet de loi « Transformation Fonction Publique » en toile de fond aura de lourdes conséquences dans l'accompagnement des agents.

A ce titre, et sans faire de hiérarchie dans les thèmes à inscrire sur notre feuille de route 2019-2022, nous vous avons demandé de suivre notamment les thématiques suivantes :

- les mesures d'accompagnement, impacts sur la qualité de vie au travail et les conditions de travail des agents et des services dans le cadre de la mise en place des secrétariats généraux communs et des circulaires relatives à l'organisation des services déconcentrés de l'Etat ;
- la professionnalisation des membres des instances locales avec notamment des bilans attendus des formations des représentants des personnels et de l'administration ;
- le suivi des RPS,...

Cette liste n'est bien entendu pas exhaustive et abordera également les modalités d'améliorations des conditions de travail des agents telles que l'aménagement des postes pour les agents en situation de handicap, la prévention des agissements sexuels et sexistes, et la mise en œuvre du télétravail qui fait l'objet d'un groupe de travail spécifique avec son lancement ce matin-même.

Nous insistons sur le fait que ces thématiques ne sont pas à prendre à la légère au vu des actualités et qui plus est, des diagnostics RPS des services qui sont bien souvent devenus obsolètes, sans avoir, parfois, jamais fait l'objet de véritables plans d'actions.

Plus concrètement encore, malgré toutes les études, diagnostics et autres alertes pouvant être réalisés parfois au sein des services, les agents peuvent ne pas se sentir soutenus dans la défense d'un Etat de droit et dans leurs actions du quotidien, comprenez l'exercice même de leurs missions.

Autre sujet, au regard de l'ordre du jour, nous souscrivons à la proposition de la circulaire du 22 mai 2019 qui crée de nouvelles dispositions relatives aux dons de jours en transposant le bénéfice de ces derniers au profit d'agents aidants des proches en perte d'autonomie ou présentant un handicap. Nous en demandons une diffusion et une information rapide à tous les agents en DDI.

Enfin, Monsieur le Président, nous tenons à vous préciser que les représentants FO souhaitent continuer un travail d'échanges le plus large au sein de cette instance avec une remontée de toutes situations sensibles ou signalées aux membres qui la composent, le suivi et les recherches de solutions qui en découlent. Un tableau de suivi est souhaité, à l'instar de ce qui était conduit avec les prédécesseurs de l'équipe qui vous entoure et que nous ne manquerons pas d'accompagner du mieux que nous pourrons.

Les représentants FORCE OUVRIERE

